Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 83 (1995)

Heft: 2

Artikel: Votations fédérales : les paysans proposent, le peuple dispose

Autor: Ley, Anne-Marie

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-280588

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Votations fédérales: les paysans proposent, le peuple dispose

Quel avenir pour l'agriculture suisse? Le 12 mars prochain, le peuple en décidera. La gauche et la droite déjà nettement divisées.

S'il est une chose qui réussit à unir le peuple suisse, c'est la beauté des paysages. La campagne et la montagne sont des biens précieux. Mais ce peuple suisse, de plus en plus urbanisé, connaît-il réellement les besoins de ceux qui entretiennent ces paysages? Les votations fédérales du 12 mars viennent à point nommé pour encourager les citoyennes et citoyens à se pencher de près sur l'avenir de l'agriculture en Suisse. Car trois des quatre sujets soumis à leur appréciation traitent de ce secteur d'importance vitale pour l'économie: un article constitutionnel qui précise la mission de l'agriculture; une modification d'un arrêté sur l'économie laitière; une modification de la loi sur l'agriculture instituant une contribution de solidarité. Le quatrième sujet sort résolument de ce cadre en revanche, puisqu'il a trait à l'instauration d'un frein aux dépenses pour le budget de la Confédération.

Le GATT (Accord général sur le commerce et les droits de douane), l'Union européenne, la crise des finances publiques, mais aussi la prise de conscience par les consommateurs de leur poids politique, ont donné l'impulsion nécessaire à une réforme de l'agriculture. Protégée par tradition grâce à des restrictions de concurrence vis-à-vis de la production étrangère et au soutien massif des pouvoirs publics, l'agriculture suisse doit trouver aujourd'hui de nouvelles orientations. Comme le précise du reste le dernier en date des rapports du Conseil fédéral sur l'agriculture, le 7e de la liste, dont l'ambition est de réduire le subventionnement public de ce secteur. De leur côté, l'Union suisse des paysans (USP), des organisations de protection des consommateurs, alliées à des organisations écologistes, l'Association des petits et moyens paysans (VKMB) ont toutes lancé des initiatives en vue de façonner selon leur optique et leurs besoins l'avenir du secteur agricole. Arrivée en premier à maturation, l'initiative de l'USP, appuyée par près de 270 000 signatures, pose pour principe que la politique agricole doit être aménagée clairement en fonction du marché et de l'environnement. Elle a fait l'objet d'un contre-projet proposé par le Parlement qui a été approuvé par l'USP, laquelle a préféré retirer son initiative, «par souci de clarté». Et aussi de façon à concentrer ses forces pour mieux combattre les prochaines initiatives agricoles, car elle juge que celle des consommateurs et écologistes est trop «dirigiste» et elle est franchement opposée à celle du VKMB, dont le but est, selon elle, trop restrictif puisqu'il entend soutenir massivement l'agriculture biologique. Le Conseil fédéral n'a pas encore pris position sur ces deux initiatives.

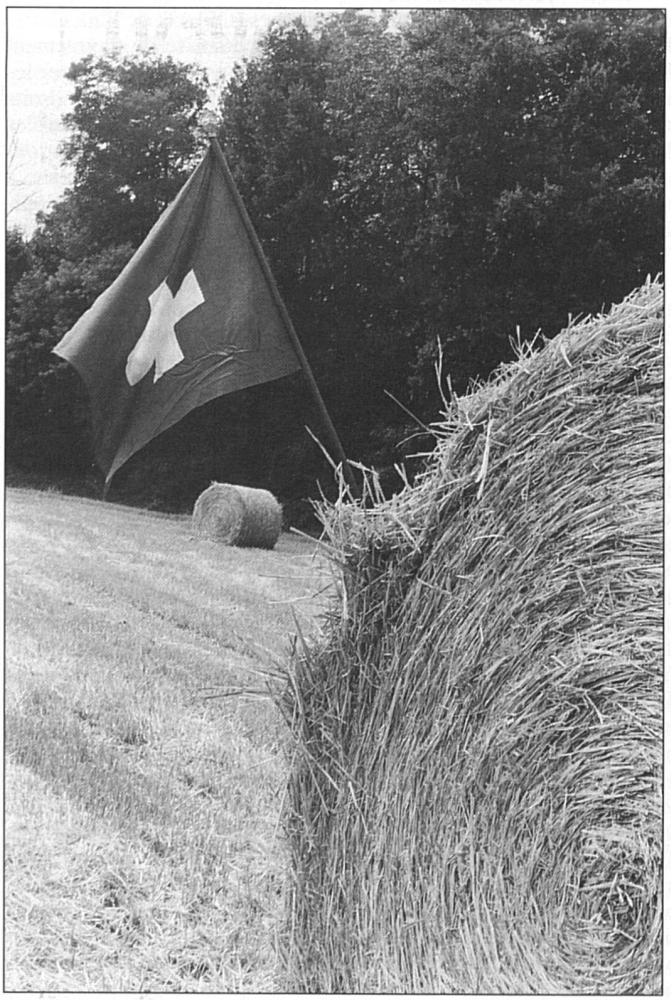

L'avenir de l'agriculture suisse en jeu le 12 mars prochain. (Photo: Helena Mach)

Le contre-projet, seul soumis au vote le 12 mars, se propose de modifier l'article 31 octies de la Constitution fédérale. Il doit donc recueillir le soutien de la majorité du peuple et des cantons. Il pose pour principe que la politique agricole est un élément essentiel de l'aménagement de l'espace vital. L'agriculture a par conséquent pour missions de garantir l'approvisionnement de la population, la mise à profit durable des bases naturelles d'existence, l'entretien du paysage agricole et la possibilité de conserver un habitat décentralisé. Les paysannes et paysans sont invités à produire d'une manière respectueuse de l'environnement et des animaux, conformément aux besoins du marché. Pour les y inciter, il est prévu de leur verser des contributions sous forme de paiements directs et de leur donner les moyens de perfectionner leur formation de façon continue.

D'ores et déjà la gauche et les écologistes jugent que ce mandat ne va pas assez loin, tandis que les distributeurs, de même que les consommateurs, doutent qu'il puisse exercer une influence modératrice sur les prix agricoles.

Contingentement laitier

D'ici 1997, si la Suisse adhère au GATT (ce qui n'est pas encore certain, puisqu'un référendum est en cours contre la décision positive des Chambres fédérales), le régime laitier devra être remanié de fond en comble. Anticipant sur cette réforme, le Conseil fédéral a pris l'initiative d'assouplir le régime laitier, dont la mission était à l'origine de limiter la surproduction laitière en imposant aux producteurs des contingentements. L'Association suisse des petits et moyens paysans (VKMB) a lancé avec succès un référendum contre une seule disposition de cet arrêté, celle qui donne aux producteurs la faculté d'acheter ou de louer des contingents, parce qu'elle estime que cette mesure favoriserait les gros producteurs. L'arrêté tout entier passe à la trappe en cas de refus.

Contribution de solidarité

Permettre à tous les agriculteurs de participer au financement de mesures de mise en valeur de leurs produits par des opérations de relations publiques et de marketing, c'est le but d'une modification de la loi sur l'agriculture. Elle découle du fait qu'en raison des difficultés budgétaires le Conseil fédéral a diminué en partie la garantie des prix et de l'écoulement des produits. A nouveau l'Association VKMB a lancé un référendum contre cette contribution de solidarité, parce qu'elle est d'avis qu'elle est une obligation déguisée de financement par des fonds publics des organisations agricoles faîtières. Elle a reçu le soutien de la société Denner pour la récolte des signatures.

L'USP favorable à la contribution de solidarité souligne que la Confédération ne perçoit cette contribution que sur la base d'un contrat avec une organisation agricole, à condition que deux tiers des producteurs correspondants soient membres de cette organisation et qu'ils produisent plus de la moitié du produit concerné.

D'une façon générale, les partis bourgeois et les milieux économiques sont en faveur d'un triple oui. Les organisations de protection des consommateurs, l'Alliance des indépendants, les écologistes et le Parti socialiste plaident en revanche pour un triple non. Le débat promet d'être vif.

Frein aux dépenses

Dernier objet soumis à l'approbation du souverain, le frein aux dépenses, imaginé par le Conseil fédéral et destiné à inciter les parlementaires fédéraux à faire preuve d'auto-discipline dans le domaine budgétaire. Toute dépense unique de plus de 20 millions de francs et chaque dépense annuelle dépassant 2 millions de francs devront être approuvées par la majorité absolue des députés des deux Chambres fédérales. Ce sujet ne donne lieu, pour l'instant du moins, à aucune controverse.

Anne-Marie Ley

Congrès des femmes

A la recherche d'un slogan

(aml) – *«Il sera un lieu de rencontre entre toutes les femmes qui habitent la Suisse, la fête de l'imagination, l'occasion de donner spécialement la parole aux jeunes qui façonneront la Suisse du XXIe siècle!»* Christiane Langenberger, présidente de la Communauté de travail pour le 5e Congrès des femmes suisses (ARGEF), a déjà donné sa définition de ce que devrait être ce grand rassemblement des femmes qui se tiendra à Berne du 19 au 21 janvier 1996.

L'ARGEF, constituée en association le 15 novembre dernier, a pour mission de préparer et de réaliser ce Congrès. Ce qui implique tout de même de dégager des lignes directrices sur les thèmes qui seront traités, tâche prioritaire sur laquelle s'est engagé le comité, de résoudre une controverse qui a surgi autour du titre de travail du Congrès, «L'avenir au féminin» qui ne fait pas l'unanimité et de s'employer à trouver un soutien financier. Selon Dora Andres, secrétaire générale de l'ARGEF, l'objectif est de réunir 150000 francs, auprès des pouvoirs publics – le canton de Berne notamment – et des entreprises privées.

Christiane Langenberger, députée radicale vaudoise et vice-présidente de la Commission fédérale pour les questions féminines, sera assistée par deux vice-présidentes, Margrit Meier, secrétaire générale de l'Union syndicale suisse (sous réserve que l'USS adhère à l'ARGEF) et Chiara Simoneschi, députée démocrate-chrétienne tessinoise, l'une et l'autre également membres de la Commission.

Il est prévu trois catégories de membres de l'ARGEF: les associations membres A qui acquittent une cotisation de 900 francs par an, ce qui leur donne droit à déléguer trois personnes à l'assemblée des déléguées, l'organe suprême de l'ARGEF, les associations membres B, dont la cotisation est fixée à 300 francs et le nombre de déléguées à une personne, les membres passifs qui paient au minimum 100 francs par an et qui peuvent formuler des propositions et participer avec voix consultative à l'assemblée des déléguées. Les membres A et B participent, proportionnellement au montant de leurs cotisations, aux travaux des quatre commissions de l'ARGEF, thèmes, finances, organisation et finances publiques.

Assurance maternité

Un projet contesté

(aml) – Réaliste au vu de la situation désastreuse des finances publiques, la conseillère fédérale Ruth Dreifuss a mis en consultation un projet d'assurance maternité «minimaliste», parce qu'il ne concerne que les travailleuses salariées. Le 25 novembre 1995, il y aura cinquante ans que le peuple suisse a donné au Conseil fédéral la compétence d'instituer une assurance maternité. Femmes et hommes désireux de fonder leur famille risquent fort de devoir attendre encore plus longtemps la concrétisation de ce mandat, eu égard à la vague d'oppositions qui est en train de déferler sur le projet de Ruth Dreifuss, tout approuvé soit-il par ses collègues du Conseil fédéral. Car les femmes sont divisées, pour la plus grande satisfaction des milieux patronaux et de la droite, catégoriquement opposés à tout progrès dans ce domaine.

Annoncé en janvier 1994, mis en consultation en juin, le projet d'assurance maternité prévoit que les femmes salariées et les indépendantes ont droit à un congé de maternité de seize semaines, dont douze au moins doivent être prises après la naissance, assorti d'une indemnité de couverture de la perte de gain durant cette période. Une indemnité plafonnée toutefois à un salaire annuel de 97200 francs. Le financement de l'assurance serait garanti par un prélèvement sur les salaires de 0,4%, assumé paritairement par l'employeur et le salarié.

Les femmes des partis bourgeois, diverses organisations féminines et la Commission fédérale pour les questions féminines s'insurgent contre cette solution minimaliste et souhaitent, au nom de l'égalité de traitement, que la protection de la maternité soit étendue également aux femmes qui n'exercent pas d'activité lucrative. Les partis bourgeois contestent le mode de financement de l'assurance, le Parti radical et le Parti démocrate-chrétien préférant un financement par le canal de la TVA. Ils sont par ailleurs favorables à une rente forfaitaire mensuelle de quatre mois de 1250 francs pour le PRD et pouvant aller jusqu'à 2500 francs pour le PDC. De son côté, l'Union démocratique du centre souhaiterait limiter la couverture à 80% du salaire. Le Parti libéral et les associations patronales sont carrément opposés au projet. Le Conseil fédéral devrait se prononcer en mars sur la synthèse des avis livrés sur ce projet plutôt mal accueilli dans son ensemble.

Droits des homosexuels

Pétition remise à Berne

(aml) – 85000 signatures pour appuyer la revendication de l'Organisation suisse des lesbiennes (OSL) et de Pink Cross, l'antenne suisse du mouvement «gay», en vue d'obtenir pour les couples homosexuels des droits identiques à ceux des couples hétérosexuels. Cette pétition, remise à Berne le 9 janvier, a pour but de sensibiliser l'opinion publique aux problèmes que rencontrent les couples de même sexe et de lancer le débat au niveau national.

La vie des couples homosexuels se heurte actuellement à de nombreux problèmes. Une vie commune en Suisse avec un partenaire étranger est pratiquement impossible, sauf si celui-ci dispose d'un permis de séjour en raison de ses qualifications professionnelles. De même, les couples de même sexe sont exclus du régime des successions et de celui des assurances sociales. Les promoteurs de la pétition espèrent aboutir à la création d'une commission d'experts. Le Conseil fédéral, de son côté, avait déjà répondu en mai dernier à Gilles Petitpierre, conseiller aux Etats, qu'il était prêt à mener une étude approfondie sur un statut juridique pour les couples homosexuels. Enfin, Verena Grendelmeier, conseillère nationale, a déposé en octobre dernier un postulat en vue d'accorder une protection juridique aux couples de même sexe.